



Les manifestants de l'Opération SalAMI se sont présentés hier à la cour municipale de Montréal, bâillonnés par un dollar américain.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

## Le procès collectif des manifestants de SalAMI débute en cour municipale

HUGO DUMAS

Le procès collectif de 84 des 99 manifestants de l'Opération SalAMI, qui ont été arrêtés le 25 mai après avoir bloqué l'accès au centre Sheraton, où devait se dérouler une importante conférence sur la mondialisation des économies, s'est ouvert, hier matin, à la cour municipale de Montréal.

Tous accusés d'entrave au travail des policiers, de méfait, d'attroupement illégal et d'avoir troublé la paix, les manifestants, en majorité des jeunes, se sont agglutinés dans les corridors de la cour municipale, hier midi, pour une conférence de presse. Ils étaient alors bâillonnés par un dollar américain.

« Cela représentait le pouvoir de l'argent sur l'humanité et l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement) qui tentait de bâillonner la démocratie », explique le porte-parole du collectif SalAMI, Eric Dubois. Rappelons que l'un des buts de l'AMI était de protéger les investissements étrangers en favorisant la libre circulation des capitaux.

C'est le procès du manifestant Sébastien Bouchard, originaire de Québec, qui servira de cause type pour les 83 autres membres du collectif inculpés. Me Robert Saint-Louis se charge de la défense des accusés.

« Ils vont tous en procès sur la base d'une défense de nécessité, car nous croyons que c'était absolu-

ment nécessaire de faire l'opération SalAMI », poursuit M. Dubois, présent hier en cour municipale.

« On a bloqué une conférence que l'on croyait dégueulasse et qui n'était pas accessible à tout le monde », martèle Eric Dubois, qui croit que l'Opération SalAMI a « conscientisé » la population québécoise au problème de l'Accord multilatéral sur l'investissement. « C'est difficile, mais c'est motivant. Je pense que les gens comprennent plus facilement les enjeux maintenant », ajoute-t-il.

Hier, la poursuite a commencé à faire entendre ses témoins, audition qui devrait continuer encore aujourd'hui. Demain, la défense appellera ses témoins à la barre, dont des professeurs, des citoyens et le jeune député bloquiste Stéphane Tremblay, qui causera de mondialisation, selon Me Saint-Louis.

« Il faut tout d'abord expliquer ce qu'est l'AMI. Il faut ensuite établir qu'il y avait un danger à son application, souligne Me Saint-Louis. Puis, il faudra démontrer qu'il fallait un geste d'éclat pour attirer l'attention des médias. »

Les accusés risquent au maximum six mois de prison ou 2000 \$ d'amende pour chacun des quatre chefs d'accusation.

La groupe SalAMI est formé de gens de différents milieux et de différents horizons. « C'est une coalition multiple et multicolore », fait valoir M. Dubois.